

**Portant reclassement dans l'Ordre
du Mérite Social du Bénin de
Monsieur Souza (de) Marcel
précédemment membre de l'Ordre
du Mérite Social du Dahomey.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU La Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 71-179 du 22 Septembre 1971 portant nominations et promotions à titre civil de Monsieur Souza (de) Marcel dans l'Ordre du Mérite Social du Dahomey
- VU La Lettre de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite Social de la République du Bénin formulée par Monsieur Souza (de) Marcel le 25 Septembre 2000

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi N°94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur Souza (de) Marcel Employé de l'OCBN en Retraite, précédemment nommé et promu au grade d'Officier à titre civil dans l'Ordre du Mérite Social du Dahomey est reclassé dans l'Ordre du Mérite Social du Bénin à Concordance de grade.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 27 novembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 - GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.